

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare du Nord (75010)

La convention d'occupation signée le 26 janvier 2016 entre SNCF Gares & Connexions et la société CONCESSIONS GARES FRANCE pour une durée qui ne peut dépasser le 31 décembre 2028, pour l'occupation d'emplacements commerciaux dédiés à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 12 signé en date du 22 mars 2022.

Cet avenant, dont l'objet est d'accompagner financièrement et de manière temporaire l'occupant en raison du contexte spécifique du terminal transmanche la gare de Paris Gare du Nord, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.